

15 parvis René-Descartes  
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07  
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00  
[www.ens-lyon.fr](http://www.ens-lyon.fr)

## Relevé de délibérations

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon, en sa séance du 13 mars 2025 a approuvé les délibérations suivantes :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
- Compte financier 2024 et affectation du résultat
- Tarification applicable aux reprises d'études et aux actions de formation continue
- Rémunération des membres de jury des concours d'entrée à l'ENS de Lyon
- Schéma Directeur DDRS
- Fermeture du compte ENS de Lyon sur réseau social X
- Congés pour troubles menstruels (personnel et apprenants)
- Contingent C3 RIPEC campagne 2025
- Modification du diplôme ENS de Lyon
- Remises gracieuses (3 cas)
- Accord de Grenoble
- Rapport d'activité 2024
- Calendrier de formation 2025-2026
- Bilan et action CVEC 2024
- Modification du RE
- Livrables HRS4R
- Examen des demandes de dispense de remboursement d'anciens normaliens élèves en situation de rupture de l'engagement décennal (4 cas)
- Renouvellement des personnalités qualifiées CA Musée des confluences
- Point sur les conventions

Fait à Lyon, le 13 mars 2025,

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

  
Emmanuel TRIZAC  
Président  
École Normale Supérieure de Lyon

**Modalités de recours contre les délibérations** : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, les délibérations pourront faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.  
Date de transmission au contrôle de légalité : 14/03/2025  
Date de publication sur le site internet : 14/03/2025

